

DECISION DE BUREAU N°2022-11

Séance du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le huit décembre 2022, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Etaient présents : M. Pien, Mme Hérout, M. Follain, M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet

Etaient excusés : Mme Clément, M. Gilles, M. Varin

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 6

**DB N°2022-11 – Fourniture et exploitation d'une unité de traitement des lixiviats sur la période 2022/2030**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 9 décembre 2022,

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort :**

**DÉCIDE**

**d'autoriser le Président à signer le marché d'une durée de 8 ans maximum (6 ans fermes et un renouvellement d'une durée de 2 ans) avec la société LE FLOCH DÉPOLLUTION pour un montant de 764 700 € HT soit 917 640 € TTC (offre variante).**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **21 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **21 DEC. 2022**

Fait à Cavigny, le 16 décembre 2022

Le Président,  
Laurent PIEN

